Dans l'élaboration de son plan de sécurité incendie la municipalité vous offre de nouveau une chronique de prévention. Cette chronique est faite en collaboration avec la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt. Prenez le temps de le lire, car il contient des informations importantes qui vous concernent. Bonne lecture !

CHRONIQUE PRÉVENTION INCENDIE

Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt
541, avenue du Parc, Valcourt, téléphone: 450-532-1903,
Courriel: prevention@cooptel.qc.ca
Par : Claude Lemire Tpi

Les déplacements non nécessaires des pompiers (fausses alarmes) :
Malheureusement, près d'un appel sur cinq que nous recevons du 9-1-1 s'avère être une fausse alarme. Ces fausses alarmes ne sont constatées souvent qu'une fois rendu sur les lieux de l'intervention. Vos pompiers se lèvent en pleine nuit ou abandonnent leurs occupations pour porter assistance à qui ou à quoi ? à rien au final ! Sans compter que ces déplacements représentent un coût de plusieurs milliers de dollars annuellement. Voici donc quelques conseils pour nous aider à réduire ce nombre d'appels.

Si votre résidence est munie d'un système d'alarme intrusion avec détecteur de fumée, le tout, relié à une centrale de télésurveillance, « Bravo ! » vous avez investi sur votre sécurité. Mais si votre détecteur de fumée se déclenche parce que vous faite cuire un steak à l'intérieur, sauriez-vous quoi faire ? Premièrement, il faut retirer le steak de la cuisinière. Deuxièmement, il faut rapidement appeler votre centrale de télésurveillance pour les aviser que les pompiers ne sont pas requis. Celle-ci vous demandera votre mot de passe qu'il faut absolument connaître. Attention, vous avez 30 secondes pour faire tout cela, car après ce délai, le système d'alarme coupera votre conversation (il a priorité) pour appeler les pompiers. Il serait alors très judicieux, si vous en possédez-un, d'utiliser un cellulaire pour placer l'appel à la centrale. En dernier recours, si vous ne connaissez pas le numéro de votre centrale ou le mot de passe, composez le 9-1-1 et expliquez au préposé(é) ce qui se passe chez-vous. Sachez qu'un pompier peut se présenter quand-même, mais ce sera pour une simple vérification. Finalement, assurez-vous de connaitre le numéro de votre centrale et le mot de passe. Voyez également à l'entretien ou à la relocalisation de votre avertisseur de fumée. Cela peut s'avérer payant parce que la municipalité peut vous émettre une contravention de 300 $ dès la deuxième fausse alarme.

Déménager en toute sécurité
Comme plusieurs québécois, vous venez peut-être de déménager. Voici un petit rappel de vos responsabilités et de celles de votre propriétaire en ce qui concerne la sécurité incendie. Le propriétaire a le devoir d'installer et de prendre les mesures pour assurer le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée (1 par étage). S'ils sont à pile, il doit en installer des neuves dès la prise de possession du logement. Il doit également s'assurer que les avertisseurs ne sont pas périmés. Le locataire, quant à lui, a la responsabilité de l'entretenir. Ceci consiste à remplacer les piles aux changements d'heure et à s'assurer du bon fonctionnement. Ne pas en retirer les piles en fait partie. Il en va de même pour le détecteur de monoxyde de carbone qui est requis si vous avez un appareil utilisant un combustible fossile tels : l'anthracite, le bois, les granules de bois, le mazout, le gaz propane ou naturel etc. ou si vous avez un garage à même votre logis.

Avoir un extincteur à la maison n'est pas obligatoire mais conseillé. Cependant, si votre logis partage une cage d'escalier intérieure avec d'autres logements, votre propriétaire doit y installer et faire entretenir annuellement, au minimum un extincteur.

Gardez toutes les issues de votre logis dégagées et utilisables en tout temps. Votre balcon doit être déneigé et la porte déglacée. Comme pour le port de la ceinture de sécurité, ce n'est qu'une bonne habitude à prendre et cela pourrait vous sauver la vie !

Un gros « MERCI » de la part de vos pompiers !
Les statistiques démontrent que plus vous passez de temps à la maison, (Noël, vacances etc.) plus le nombre d'appel au 9-1-1 augmente. Ces dernières semaines, avec le confinement, nous nous attendions à une explosion d'appels. À notre grand étonnement, ce fut l'inverse. En mars, avril et mai, vous avez été d'une extrême prudence, continuons !!! Merci aussi d'avoir respecté, lorsqu'exigé, l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert. Les feux d'herbes au printemps nous préoccupent à chaque année mais pour 2020 ce fut très clément.

Abonnez-vous et partager la page Facebook «*Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt*» où d'autres conseils de prévention sont disponibles.